

Faen infos



Mauvais budget 2011 Journée de mobilisation du 22 janvier

La mise en œuvre du Budget 2011 pour l'Éducation nationale, aggravé et voté par le Parlement, aura des effets désastreux pour l'avenir des jeunes : fermetures de classes, baisse des dotations en collège et lycées, réduction des options, augmentation des effectifs dans les classes, ...



C'est au total 16 000 postes fermés sur une seule année.
De la rentrée 2003 à la rentrée 2011 incluse, 90 107 postes auront été supprimés dans l'Éducation nationale.

Le gouvernement et le parlement asphyxient progressivement le service public d'Éducation jusqu'à sa disparition.

En conséquence, le collectif « **Un pays, une école, notre avenir** », dont la FAEN fait partie, a fait parvenir à la presse un communiqué dénonçant le budget de pénurie de l'Éducation nationale et appelle lycéens, étudiants, parents d'élèves et personnels de l'Éducation à participer à la **journée nationale de mobilisation du 22 janvier 2011**.

Rémunération et avantages sociaux : arrière toute !

Il y a des signes qui ne trompent pas : ainsi la volonté claironnée dans les médias par le gouvernement d'améliorer le sort fait aux fonctionnaires, de mieux reconnaître leur rôle et leurs fonctions à travers des mesures financières (indemnités, prestations...) est systématiquement contredite par des décisions beaucoup moins médiatisées de restrictions ou de suppressions de celles-ci...



Les modalités d'attribution de la GIPA en 2010 ont déjà fait l'objet de restrictions par rapport à celles des années précédentes... **Aujourd'hui c'est l'annonce de la quasi disparition pure et simple du dispositif de prêt à taux 0 %** aux collègues entrant dans le métier ou contraints à muter.

Seuls les personnels exerçant dans les établissements les plus difficiles continueront d'en bénéficier.



Emplois dans le Supérieur



Des emplois du second degré à pourvoir dans les **établissements supérieurs** sont ouverts aux professeurs **agrégés, certifiés, PLP et P. d' EPS** en activité, en disponibilité, en détachement ou en congé divers.

Cette année, les **dossiers de candidature** devaient être adressés à l'établissement au plus tard le **4 décembre 2010**.

Un **désistement** éventuel après transmission du dossier doit intervenir avant le **28 février 2011**.

Les **résultats** de la procédure de choix seront communiqués à partir du 26 janvier 2011.

Le candidat classé en première position doit retourner à l'établissement dans les huit jours le document en **recommandé avec accusé de réception**, faute de quoi il sera considéré comme renonçant à l'affectation. →



Le prêt à taux 0 % aura vécu... deux ans !

Une fois de plus, le "donner d'une main et reprendre de l'autre" est honteusement appliqué par l'administration.

Il pourra être envisagé, si l'intérêt du service l'exige et jusqu'au 14 juillet 2011, de procéder à l'**affectation à titre provisoire** pour 2011-2012 d'un enseignant du second degré.

Tous les fonctionnaires de catégorie A, **non enseignants**, doivent déposer une demande selon les modalités définies par la NS n° 2010-043 du 30/03/2010 parue au BOEN n° 16 du 22 avril 2010.

La matière où la demande est la plus forte est l'**anglais** avec environ 230 postes proposés.

Arrive également en bonne position l'**économie-gestion** avec 130 postes environ.

Vote électronique

Les élections professionnelles dans la Fonction Publique d'État et dans la Fonction Publique Hospitalière **auront lieu le 20 octobre 2011.**



Pour la première fois, les personnels éliront également leurs représentants aux **comités techniques locaux et ministériels** qui désormais seront les organismes servant à **apprécier** la représentativité des organisations syndicales.

A l'Éducation nationale, ces élections se feront par **vote électronique**.

Avant le vote grandeur nature, une élection-test portant sur un sujet n'ayant pas trait à l'Éducation nationale **aura lieu** au ministère et dans 5 académies dont une d'outre-mer, à savoir les académies de Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Versailles et de Guyane.

Le test ne concernera pas tous les agents de l'académie mais un panel variable suivant les académies (bassin, département, type d'établissement différents...).



Environ 15 jours avant la période électorale, les agents concernés recevront un courrier adressé par voie postale comportant :

- une notice explicative sur le système de vote électronique,
- un identifiant et un mot de passe,
- l'adresse Internet dédiée à l'élection.

Le vote pourra se faire de n'importe quel poste informatique relié à Internet entre **le 17 et le 22 mars**.

Pendant toute cette période, les électeurs auront la possibilité de prendre connaissance des listes électorales et des professions de foi sur le site dédié.

Le dernier jour, date officielle du scrutin (22 mars), il sera possible de voter dans les établissements. Un poste au moins devra être réservé à cette fin afin de pouvoir exprimer son vote dans les

conditions habituelles, notamment dans des conditions d'isolement permettant d'assurer la confidentialité du vote.

Le dépouillement aura lieu à la clôture du vote.

Chaque académie rendra compte du déroulement de l'élection - test et de l'analyse faite, plus particulièrement sur la problématique qui lui a été confiée (chefs d'établissement, 1^{er} degré...)

La FAEN, qui a été consultée depuis le début de l'élaboration du processus, suivra de près cette élection-test cruciale pour la réussite des **élections professionnelles du 20 octobre 2011.**

La FAEN et ses syndicats membres : I et D, SAEM, SNAPAI, SNCL, SNEP, SNPTO et STIP-AEP vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

